

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-13-2

Séance du vendredi 15 mars 2024

HABITAT PRIVE - CONVENTION ET AVENANTS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick
BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENEBAUM Anne
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment ses articles L. 321-1 et R. 327-1,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat du 26 juin 2019 relative aux mesures d'accompagnement du Projet de territoire de Fessenheim, qui désigne le Département du Haut-Rhin auquel s'est substituée la Collectivité européenne d'Alsace en qualité de maître d'ouvrage,
- VU la déclaration d'intention Post Fessenheim, signée le 1er février 2019, relative à la reconversion économique de la zone située autour de la centrale nucléaire de Fessenheim,
- VU la délibération n° CP-2019-10-10-8 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 15 novembre 2019 relative à la convention de partenariat 2019 « Simplifier l'accès aux aides à la rénovation thermique » entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération n° CD-2021-6-0-4 du Conseil du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations du Conseil à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon du 14 décembre 2023 relative à la mise en place de l'action III.13,
- VU le rapport budgétaire primitif 2024 de la 4^{ème} Commission Solidarité, Habitat, Insertion, Economie sociale et Solidaire et Lutte contre la Pauvreté du 18 décembre 2023 pour la politique de l'habitat,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 26 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat - Actions en faveur de l'accélération de la rénovation énergétique sur le territoire haut-rhinois (Projet Post Fessenheim- PIG TE), jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention ;
- Attribue une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € au PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, au titre de la mise en œuvre de l'action III.13 « Accélération de la rénovation énergétique dans le Haut-Rhin » du projet de territoire Post Fessenheim;
- Précise que cette participation fera l'objet d'un versement unique depuis le programme 037 – Actions volontaristes - Opération 008 - Alsace Renov Parc privé ;
- Prend acte que la Région Grand Est a procédé au remboursement de la subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € allouée par délibération n°CP-2019-10-10-8 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 15 novembre 2010 pour la mise en œuvre de l'action « simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique » du projet de territoire Post Fessenheim ;
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage de la convention de partenariat précitée ;
- Désigne le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage de la convention de partenariat précitée.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P037	O008	E13	P037O008T95	1414-204-20422-552	20 000 €
TOTAL					20 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Francis KLEITZ, Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon